



Stage Pôle Emploi à l'étrangère...toujours "résident" en France ?

Par **lepoussin**, le **27/03/2018** à **10:41**

Bonjour à tous.

Moi je suis Anglaise et habitante en France depuis 4.5 ans. J'aimerais bien de me naturaliser

En ce moment, je suis en stage de six mois en Espagne, payé par Pôle Emploi en France et leur partenaire Erasmus+

Est-ce que ces six mois en Espagne qualifie comme résidence en France ?

Quatre mois après le fin du stage, j'aurai habité en France 5 ans (au moins si ce stage conte). Est-ce que je peux rester en Espagne pendant ~six mois après la stage pour travailler (j'aime la boîte) sans perdre mon residence en France pour la naturalisation ? Plus long ? Plus court ?

Merci beaucoup, j'espère que mon question était compréhensible.

Par **Visiteur**, le **27/03/2018** à **13:54**

Bonjour,

De mon point de vue, tant que vous êtes en stage sous le couvert de pôle emploi, on peut considérer que vous résidez en France.

Lorsque vous ne sera plus en stage via une entité française, mais travaillerez en Espagne, le

centre de vos intérêts économiques aura changé et votre résidence principale aussi.

Par **lepoussin**, le **27/03/2018** à **14:24**

Merci beaucoup de m'avoir répondu, pragma. Alors, après le stage, est-ce que vous pensez que je peux continuer de travailler ici pendant quelques mois sans changer mon résidence principale ? Ou bien, si j'ai un business enregistré en France, mais je travaille aussi (par exemple, comme membre de faculté à une université en Espagne pendant l'année scolaire...)
?

Est-ce que je dois habiter en France au moment que je postule ma naturalisation ?

Merci !